

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1034

7 avril 2016

### SOMMAIRE

Arctos S.A. ....	49594	Remich Holding III, S.à r.l. ....	49592
Chilla Capital ....	49596	Resource Partners Holdings V S.à r.l. ....	49605
Chilla Capital ....	49598	Rheinsheim SA ....	49605
CIEP Co-Investment S.à r.l. ....	49622	Routfeld SCI ....	49607
CIEP Co-Investment S.à r.l. SICAR ....	49622	S4U S.à r.l. ....	49616
Erable Rouge Holding S.A. ....	49598	Samaro S.à r.l. ....	49615
Folie Royale S.à r.l. ....	49600	SFM Holdings Limited ....	49616
Frog Finance S.A., SPF ....	49602	SIX Payment Services (Europe) S.A. ....	49616
Géint Gewalt u Kanner a.s.b.l. ....	49603	Stentex Holding ....	49615
GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l. ....	49613	Sudring S.A.-SPF ....	49616
Linane S.à r.l. ....	49586	Takarabune S.à r.l. ....	49621
Mandarin Capital Partners Secondary S.C.A. ....	49615	Tea n'Coffee Shop S.à r.l. ....	49617
MG Constructions S.à r.l. ....	49613	Tenmile S.à r.l. ....	49632
Muzinich North West Private Debt Fund ....	49614	Tiburon Investments S.à r.l. ....	49619
Panther Leap I S.à r.l. ....	49612	Tiburon Investments S.à r.l. ....	49618
PGM Holdings S.à r.l. ....	49609	Tilad Deutsche DIY Holding Company Limited S.à r.l. ....	49619
Phrao Lux S.à r.l. ....	49611	Tilad Nordic Logistics Holding Company Limited S.à r.l. ....	49619
Plexus Europe S.A. ....	49612	Triple X ....	49621
PSBU TopCo S.C.A. ....	49605	Triple X ....	49632
Ravago S.A. ....	49607	UMD United Medical Divisions SARL ....	49621
Refinabox S.à r.l. ....	49589		

**Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 5.970.205,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.296.

In the year two thousand fifteen, the twenty second day of December,  
Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

at an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Linane S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120296, having a share capital of EUR 5,970,205.-, incorporated on 19 September 2006 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2174 on 21 November 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 15 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2167 dated 5 November 2009,

PORTOBELLO Capital II LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey whose registered office is at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GY1 2HL St Peter Port, Guernsey, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 10774, acting by its managing general partner NICE HARBOUR (GP) II LIMITED, holder of 100% of the shares of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy given under private seal granted in Guernsey on 16 December 2015.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 100% of shares of the Company, representing the entire share capital of the Company of EUR 5,970,205 (five million nine hundred seventy thousand two hundred and five Euro) are represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda reproduced hereinafter.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;
2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the present meeting (up to and excluding liquidation) (the Pro forma Accounts);
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
6. Discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Delegation of authority.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Pro forma Accounts.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Travis Liquidations S.à r.l., a private limited liability company duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registrar of Companies of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under number B 191 322, as Liquidator of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder finally resolves to grant power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned resolutions with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately around two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known by the notary by name, surname, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

à l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Linane S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120296 et ayant un capital social de 5.970.205 euros (la Société). La Société a été constituée le 19 septembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2174 du 21 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 15 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2167 du 5 novembre 2009,

PORTOBELLO Capital II L.P., une limited partnership de droit de Guernsey, inscrite auprès du United Kingdom Companies House sous le numéro LP 10774, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GY1 2HL St Peter Port, Guernsey, agissant par le biais de son managing partner NICE HARBOUR (GP) II LIMITED, détenteur de 100% des parts sociales de la Société (l'Associée Unique),

ci-après représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée à Guernesey le 16 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 100% des parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représentée à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'à la date de la présente assemblée (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes Pro forma);
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge (quitus) accordée aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Délégation de pouvoir.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Pro forma.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Travis Liquidations S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 191 322., en tant que Liquidateur.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique autorise le Liquidateur à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande du même comparant, il est déclaré qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 29 décembre 2015. GAC/2015/11800. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053079/176.

(160012002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

---

### **Refinabox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 203.181.

### — STATUTS

L'an deux mil seize, le douze janvier

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- Monsieur Bertrand DESSAINTEs, technico-commercial, né le 31 mai 1978 à Braine le Comte (B), demeurant à B-1400 Nivelles, 5, Rue des Brasseurs

- Monsieur Jean-Jacques VAN OUTRYVE D'YDEWALLE, gérant, né à Gand (Belgique), le 17 octobre 1979, demeurant à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss

- Monsieur Tojo Nantenaina RAMINOHARIJAONA, référenceur, né le 3 avril 1989 à Soavinandriana Antananarivo (Madagascar), demeurant à Antananarivo, 6, Ampandranana Ouest, ici valablement représenté par Monsieur Bertrand DESSAINTEs, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, qui restera annexée au présent acte, pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, présents ou tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Refinabox S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet les activités suivantes:

- La conception et la création de site internet
- La création de Charte graphique/identité visuelle
- Le design Web & Print
- Le tournage et montage Vidéo
- 3D (modélisation et animation)
- Les effets spéciaux /Animation /Motion design
- L'audiovisuel

- La conception et réalisation de jeux online et offline
- La communication /Marketing
- Le référencement
- L'hébergement de sites

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société pourra de façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement sa réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,00.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,00.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Une cession de parts n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### **Gérance - Assemblée générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** La société sera valablement engagée par la signature du ou des gérants.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

### Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Bertrand DESSAINTEs, prénommé, trente-trois parts . . . . .	33
- Monsieur Jean-Jacques VAN OUTRYVE D'YDEWALLE, prénommé, trente-quatre parts sociales . . . . .	34
- Monsieur Tojo RAMINOHARIJOANA, prénommé, trente-trois parts sociales . . . . .	33
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,00.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 980 EUR.

### Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- Les associés désignent comme gérant pour une durée indéterminée:  
Monsieur Jean-Jacques VAN OUTRYVE D'YDEWALLE, prénommé.  
La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dessaintes B., Van Outryve D'Ydewalle J., Raminoharijaona T., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2016. Relation: DAC/2016/636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2016053840/138.

(160013058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Remich Holding III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 36.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.444.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December

APPEARED

before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Remich Holding I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of The Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the Luxembourg Trade and Companies registrar) under number B 165.479, (the Sole Shareholder),

duly represented by Ken Jensen, employee, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy given privately to her.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the shares of Remich Holding III S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 171.444, incorporated on 6 September 2012 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2378 on 25 September 2012. The articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 September 2014 which has been published in the Mémorial number 3611 on 28 November 2014 (the Company).

2. The share capital of the Company is established at thirty six thousand British Pound Sterling (GBP 36,000) divided into three million and six hundred thousand (3,600,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling pence (GBP 0.01) each.

3. The Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

4. The Sole Shareholder as liquidator of the Company draw up a liquidation report and also declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself, that in general it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown.

5. That the liquidator's statement has been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by Andrew Homer, employee, residing professionally in Luxembourg, designated "commissaire-vérificateur".

6. Consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

7. The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

8. The Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates up to the present day;

9. The books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 1.400,-.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

#### A COMPARU

Remich Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 165.479, (l'Associé Unique),

ici représentée par Ken Jensen, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Remich Holding III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 171.444, qui a été constituée suivant acte reçu suivant acte reçu en date du 6 septembre 2012 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 2378 en date du 25 septembre 2012. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 septembre 2014, publié au Mémorial sous le numéro 3611 en date du 28 novembre 2014 (la Société).

2. Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille livres sterling (GBP 36,000) divisé en trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Sterling Pence (GBP 0,01) chacune.

3. Par la présente l'Associé Unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société prenant effet à ce jour.

4. L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a dressé un rapport de liquidation et déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et en particulier tout passif caché ou connu mais impayé et tout passif inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne, qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu

5. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par Andrew Homer, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur".

6. La liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

7. L'associé unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

8. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

9. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège social de la Société.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.400,-.

#### Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. JENSEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016053841/111.

(160013120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Arctos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.652.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "ARCTOS S.A.", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n° 1364 le 10 juin 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 176.652 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, la présidente requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Présentation du projet commun de fusion («Projet Commun de Fusion»).

2 Approbation du Projet Commun de Fusion et décision de réaliser la fusion par absorption (la «Fusion») avec «VINCERE CONSULTING SPRL» une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-1745 Opwijk (Belgique), Heirbaan 18, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0477.416.479, d'après l'article 671 juncto l'article 772/6 du Code des sociétés belge et de l'article 259 juncto l'article 261 de la Loi des sociétés luxembourgeoise telle que modifiée (la «Loi»), par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société.

3 Décharge accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

4 Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la Société.

5 Autorisations accordées.

6 Condition suspensive.

7 Divers.

II: L'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée la prédite mandataire et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions sont représentées à la présente assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale constate que le conseil d'administration de la Société lui a présenté le Projet Commun de Fusion daté du 13 novembre 2015 prévoyant l'absorption de la Société par «VINCERE CONSULTING SPRL» une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-1745 Opwijk (Belgique), Heirbaan 18, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0477.416.479 (la «Société Absorbante»).

Le Projet Commun de Fusion a été publié:

- au Grand-Duché de Luxembourg, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3175 le 24 novembre 2015, et

- déposé au greffe du Tribunal de Commerce néerlandophone de Bruxelles (Belgique) le 18 novembre 2015 pour être publié au Moniteur Belge sous le numéro 15166175 le 27 novembre 2015.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale approuve le Projet Commun de Fusion, tel que publié, dans toutes ses dispositions et en son entièreté, sans exception ni réserve, et par la suite décide de réaliser la Fusion d'après l'article 671 juncto l'article 772/6 du Code des Sociétés Belge et de l'article 259 juncto l'article 261 de la Loi et approuve également le transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante, tel que décrit dans le Projet Commun de Fusion.

Il est rappelé que les sociétés participant à la Fusion sont détenues toutes les deux par le même actionnaire, savoir M. Vincent MANNAERT, demeurant à B-1745 Opwijk (Belgique), Heirbaan 18.

En conformité avec le rapport d'échange déterminé dans le Projet Commun de Fusion, l'actionnaire unique de la Société recevra mille neuf cent soixante-dix (1.970) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, lesquelles mille neuf cent soixante-dix (1.970) actions nouvelles seront attribuées entièrement à l'actionnaire unique de la Société.

Le Projet Commun de Fusion, en son point 3 (Rapport d'échange des actions du capital social), précise qu'aucune soulte en espèces ne sera versée à l'actionnaire unique de la Société.

L'assemblée générale constate, que sur base d'une déclaration (la «Déclaration») en date du 30 décembre 2015 émise par l'actionnaire unique de la Société, que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi, ont été tenus à disposition au siège social de la Société, soit en original soit en copie; copie de la prédite déclaration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'assemblée constate également sur base de la Déclaration que l'actionnaire unique des sociétés participant à la Fusion a renoncé expressément:

- aux rapports écrits des organes de gestion des sociétés fusionnantes, expliquant et justifiant du point de vue juridique le Projet Commun de Fusion (article 265 (3) de la Loi);
- à l'information visée à l'article 696 §1<sup>er</sup> du Code des Sociétés Belge;
- aux rapports d'experts visés par l'article 266 de la Loi.

Confirmation de cette renonciation est donnée par l'associé unique.

La Fusion aura pour conséquence que tous les actifs et passifs de la Société seront transférés à la Société Absorbante avec dissolution sans liquidation de la Société comme suite de la Fusion.

Sur le plan comptable, les opérations de la Société doivent être considérées comme effectuées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015, tel que stipulé dans le Projet Commun de Fusion.

La Fusion prend effet au jour des présentes, soit de l'acceptation de la Fusion par les assemblées de chacune des sociétés fusionnantes le tout dans le respect de l'article 272 de la Loi et de l'article 772/14 du Code des Sociétés Belge.

La Fusion sera effective et prendra effet à l'égard des tiers, conformément à l'article 273 de la Loi, après l'approbation du Projet Commun de Fusion par l'assemblée générale de chacune des sociétés appelées à fusionner, à la date de publication des présentes qui sera postérieure à l'accomplissement des contrôles de conformité et de légalité prévus à l'article 271 de la Loi.

La radiation de la Société s'effectuera dès réception par le greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles (Belgique) de la notification de la prise d'effet de la Fusion par le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats à ce jour.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de conserver, pendant le délai de cinq (5) ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la Société Absorbante.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale nomme Messieurs Vincent MANNAERT, demeurant à B-1745 Opwijk (Belgique), Heirbaan 18, David DE PEUTER, demeurant à B-1030 Schaarbeek, Gustave Latinislaan 12, Stefaan VANROY, demeurant à Kleinewinkellaan 14/001 1853 Grimbergen, Belgique et Kristof KENNIS, demeurant à Kleinewinkellaan 14/001 1853 Grimbergen, Belgique, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, comme mandataires de la Société pour exécuter les résolutions prises lors de la présente assemblée, ainsi que:

- d'accomplir toutes démarches, publicités ou formalités nécessaires à la réalisation de la Fusion entre les sociétés fusionnantes;
- produire tous documents notamment en vue de la réalisation par le notaire luxembourgeois du contrôle de légalité de la Fusion et de la constatation de la réalisation de la Fusion; et
- d'exécuter les résolutions prises lors de la présente assemblée, en vue plus particulièrement d'émettre et de signer la déclaration de conformité et de légalité;

- de réaliser le transfert de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et d'accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion.

L'assemblée générale donne également pouvoir à Mme Virginie PIERRU, prénommée, afin que cette dernière accomplisse, au nom de la Société, toutes les formalités requises et nécessaires au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la présente Fusion, promettant de tout ratifier au besoin.

*Sixième résolution:*

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même Projet Commun de Fusion et de la réalisation de cette Fusion aux conditions prévues par ledit Projet Commun de Fusion par l'assemblée générale de la Société Absorbante et l'inscription de l'opération de Fusion pour compte de la Société Absorbante en Belgique selon les formalités de la loi belge.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054829/126.

(160013916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Chilla Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 147.465.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CHILLA CAPITAL", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 147.465, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated July 1<sup>st</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1655 of August 27<sup>th</sup>, 2009.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "CHILLA CAPITAL", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147.465, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1655 du 27 août 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. 2LAC/2016/883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055778/109.

(160015638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Chilla Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 147.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016055779/14.

(160015640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Erable Rouge Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 170.154.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ERABLE ROUGE HOLDING S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 170.154, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated July 6<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2030 of August 16<sup>th</sup>, 2012.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand- Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "ERABLE ROUGE HOLDING S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170.154, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 6 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2030 du 16 août 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. 2LAC/2016/867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055862/109.

(160015951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Folie Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.096.

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Indira COLLET, manager, born in Arlon (Belgium) on April 27<sup>th</sup>, 1978 residing at B-6750 Musson, 40, rue Adrien Victor (the "Sole Shareholder");

The Sole Shareholder, requests the undersigned notary to record the following:



That she is the actual Sole Shareholder of FOLIE ROYALE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-4959 Bascharage, 17, op Zaemer, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 168.096, incorporated pursuant to deed of the undersigned notary dated April 3<sup>rd</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1250 dated May 5<sup>th</sup>, 2012 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

That she has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address L-4959 Bascharage, 17, op Zaemer, to L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office is established in Rodange.”

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at nine hundred eighty five euro (985.- EUR).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party known to the notary by her surname, name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Indira COLLET, gérante de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 27 avril 1978, demeurant à B-6750 Musson, 40, rue Adrien Victor ("l'Associée Unique");

L'Associée Unique, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'elle est actuellement l'Associée Unique de FOLIE ROYALE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-4959 Bascharage, 19, op Zaemer, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.096, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1250 du 19 mai 2012 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Que l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du L-4959 Bascharage, 19, op Zaemer, à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Rodange.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent quatre vingt cinq euros (EUR 985,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. COLLET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39714. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016055896/73.

(160015369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Frog Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.102.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Armando Manuel DE CARVALHO NUNES, économiste, demeurant au Rua Dr. Antonio Candido N°10-2° P-1050-076 LISBONNE (Portugal),

ici représenté par:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lisbonne (Portugal), le 09 décembre 2015.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommé: «le Mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter au nom et pour compte du Mandant ce qui suit:

I.- Que la société «FROG FINANCE S.A., SPF» une société anonyme, se qualifiant en tant qu'une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», établie et ayant son siège social au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 174 102, fut constituée par devant le notaire soussigné à la date du 21 décembre 2012, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 21 février 2013, sous le numéro 431 et page 20658 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR) divisé en trois mille (3'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action, chaque action se trouvant étant intégralement libérée.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «FROG FINANCE S.A., SPF», prédésignée. et déclare à cet effet expressément approuver les comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 22 décembre 2015.

IV.- Que le Mandant était et est resté toujours de puis l'acte de constitution de la Société seul et unique propriétaire de toutes les trois mille (3'000) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse suivante: 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer tous les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31369. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016055900/55.

(160016247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

### **Géint Gewalt u Kanner a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6315 Beaufort, 22, um Hiwel.

R.C.S. Luxembourg F 10.675.

#### — STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

- Hauptert Viviane, Infirmière psychiatrique retraitée, demeurant à L-6315 Beaufort, 22, um Hiwel, luxembourgeoise,
  - Kahn Nicole, fonctionnaire, demeurant à L-6496 Echternach, 35, Montée Troosknepchen, luxembourgeoise,
  - Wohl Pia, aide-soignante, demeurant à L-6496 Echternach, 35, Montée Troosknepchen, luxembourgeoise,
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> Désignation, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination: «Géint Gewalt u Kanner» a.s.b.l..

**Art. 2.** Son siège social se trouve à Beaufort.

**Art. 3.** L'association a pour objet:

- d'aider et soutenir toute victime ayant subi des violences physiques, psychiques et sexuelles, avec une garantie de confidentialité,
- d'assister les victimes dans certaines démarches,
- d'offrir un groupe d'entraide,
- d'organiser des actions d'information et de prévention,
- d'organiser des actions en vue de sensibiliser l'opinion publique à ce sujet,
- de collaborer avec les autorités publiques compétentes tant de l'Etat que des communes, ainsi qu'avec les organisations et personnes juridiques de droit privé ayant un but similaire ou analogue.

#### **Chapitre 2. Membres, Cotisations**

**Art. 4.** Pour devenir membre de l'association, il faut adresser une demande d'adhésion au Conseil d'administration qui en décidera.

**Art. 5.** Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission au Conseil d'administration

**Art. 6.** La qualité de membre se perd par:

- 1° une démission écrite
- 2° une radiation d'un membre prononcée sur décision du comité
- 3° le non paiement de la cotisation annuelle.

**Art. 7.** Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale. Le taux maximum ne peut pas dépasser 50 euros.

### Chapitre 3. Conseil d'Administration

**Art. 8.** L'association est administrée par un Conseil d'administration d'au moins trois membres. Ceux-ci sont nommés et révoqués par l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale élira tous les 2 ans, au scrutin nominal et majoritaire, le Conseil d'administration de l'association qui se compose de trois membres au minimum, et de 7 membres au maximum. Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 10.** Le Conseil d'administration gère conformément aux décisions de l'assemblée générale les affaires de l'association.

**Art. 11.** Les membres du conseil d'administration choisissent entre eux un président, un secrétaire et un trésorier. Il pourra déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un de ses membres.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus quant à la gestion de l'Association, tout ce qui n'est pas stipulé expressément par la loi ou les statuts, est du domaine du Conseil d'administration. Il se réunit sur convocation de son président, ou sur le désir exprimé par la majorité des membres.

En cas d'égalités de voix lors d'un vote au sein du conseil d'administration, la voix du président sera déterminante.

**Art. 13.** Le conseil d'administration gère les finances, élabore le programme, représente l'association dans la vie publique, informe les membres de l'association des activités et veille à l'exécution des présents statuts.

**Art. 14.** Le président est chargé:

- de veiller à l'exécution des statuts, des décisions de l'assemblée et des décisions du conseil d'administration,
- de convoquer et de diriger les réunions du conseil d'administration,
- de convoquer et de diriger les assemblées générales.

En cas d'empêchement le président sera remplacé par le secrétaire.

**Art. 15.** L'a.s.b.l. est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont celle du président, du trésorier ou du secrétaire.

**Art. 16.** Le secrétaire est chargé de rédiger et de distribuer les communiqués et est tenu de rédiger un rapport sur chaque assemblée générale et chaque réunion du conseil d'administration. Lors des assemblées générales, le secrétaire donnera un compte rendu des activités de l'association de l'année précédente.

**Art. 17.** Les résolutions de l'assemblée générale et du conseil d'administration seront inscrites dans un registre spécial, signées par le président et le secrétaire, et gardées au siège de l'association, où tous les membres actifs pourront demander accès.

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet, accompagné d'un projet de budget pour l'exercice suivant, à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le trésorier est comptable des recettes et dépenses. Lors des assemblées générales le trésorier donnera un compte rendu exact de sa gestion appuyé de pièces justificatives. Le trésorier est tenu de collaborer avec les réviseurs de caisse afin de leur permettre d'établir un rapport de contrôle.

**Art. 20.** Les réviseurs de caisse sont chargés de la vérification des comptes et des pièces justificatives. Ils font le rapport de leur contrôle lors des assemblées générales

### Chapitre 4. Assemblée générale

**Art. 21.** L'Assemblée Générale de l'Association représente l'ensemble des membres.

**Art. 22.** L'assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Conseil d'Administration.

**Art. 23.** Elle entendra les rapports des administrateurs, des réviseurs de caisses et se prononcera sur les comptes et le Budget de l'association

**Art. 24.** Deux réviseurs de caisse sont nommés par l'assemblée générale pour une durée de 2 ans.

**Art. 25.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par un délégué nommé par celui-ci.

**Art. 26.** L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des membres présents ou représentés. Les absences ne sont pas prises en compte. En cas d'égalité de voix lors d'un vote la voix du président est déterminante.

### Chapitre 5. Finances

**Art. 27.** Les comptes et les budgets sont préparés par le conseil d'administration et soumis pour approbation à l'assemblée générale.

**Art. 28.** Les ressources financières de l'Association proviennent des cotisations, dons, subsides, libéralités autorisées et des recettes de manifestations organisées par lui.

**Art. 29.** En cas de dissolution, le patrimoine, après acquittement du passif, sera attribué à une association désigné par le Conseil d'Administration.

**Art. 30.** L'exercice social coïncide avec l'année civile

#### **Chapitre 6. Modification des statuts, autres points**

**Art. 31.** Les présents statuts pourront être modifiés conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 32.** Les points non précisés relèvent des dispositions prévues par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Fait à Beaufort, le 23 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055901/96.

(160015793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

#### **PSBU TopCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 199.552.

Les statuts coordonnés au 29 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016056228/11.

(160016177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

#### **Resource Partners Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.673.

Les statuts coordonnés au 21 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016056237/11.

(160015199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

#### **Rheinsheim SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.700.

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «RHEINSHEIM S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, rue de Bettembourg, L-5810 Hesperange, constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 12 septembre 2009, sous le numéro 1768. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 147700.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nadia WEYRICH, demeurant professionnellement à Belvaux.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Sohaile SARMA, demeurant professionnellement à Hesperange, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de modifier l'objet social de la Société, tel que ci-après:

«La société a pour objet l'achat et la vente d'immeubles au Grand- Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés et en particulier des hypothèques et prêter toute de sorte d'assistance au profit d'autres sociétés ou personnes physiques.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2.- Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence.

3.- Décision de modifier l'article 5 des statuts.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois, et à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** «La société a pour objet l'achat et la vente d'immeubles au Grand- Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés et en particulier des hypothèques et prêter toute de sorte d'assistance au profit d'autres sociétés ou personnes physiques.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société comme suit:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle

qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. WEYRICH, S. SARMA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29886. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016056238/90.

(160016066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Ravago S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

Il est pris acte de la démission de Monsieur Willy Duron de son mandat d'administrateur avec effet au 15 janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO S.A.

Mme Daphné ROUSSIS / Mr Benoît PARMENTIER

*Administrateur / Administrateur*

It is taken good note of the dismissal of Mr. Willy Duron as Director of the company with effect as at January 15<sup>th</sup>, 2016

Luxembourg, January 15<sup>th</sup>, 2016.

For true copy

RAVAGO S.A.

Mrs. Daphné ROUSSIS / Mr. Benoît PARMENTIER

*Director / Director*

Référence de publication: 2016056247/19.

(160015594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Routfeld SCI, Société Civile.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 4, Impasse Routfeld.

R.C.S. Luxembourg E 5.835.

STATUTS

L'an deux mille seize, le treize janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean WAGNER, retraité, né à Luxembourg, le 17 décembre 1938, demeurant à L-8065 Bertrange, 4, rue de la Fôret,

2.- Madame Laurence WAGNER, institutrice, née à Luxembourg, le 7 décembre 1969, demeurant à L-6235 Beidweiler, 9, um Wangert, et

3.- Madame Nadine WAGNER, indépendante, née à Luxembourg, le 15 novembre 1972, demeurant à L-6235 Beidweiler, 5, Impasse Routfeld.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 3.** La dénomination de la société est "ROUTFELD SCI".

**Art. 4.** Le siège social est établi à dans la Commune de Junglinster.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts d'intérêts de deux cent cinquante euro (250,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

Associé	Parts en usufruit	Parts en nue propriété
1.- Monsieur Jean WAGNER .....	1.000	
2.- Madame Laurence WAGNER .....		500
3.- Madame Nadine WAGNER .....		500
Total: .....	1.000	1.000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propiété par un associé dénommé "nu-propiétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

**Art. 8.** La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.



Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 10.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

**Art. 11.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

**Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2016.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée à la fonction de gérante unique:

Madame Nadine WAGNER, indépendante, née à Luxembourg, le 15 novembre 1972, demeurant à L-6235 Beidweiler, 5, Impasse Routfeld

2.- L'adresse siège social est établie à L-6235 Beidweiler, 4, Impasse Routfeld.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 1.500,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean WAGNER, Laurence WAGNER, Nadine WAGNER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 janvier 2016. Relation GAC/2016/459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016056260/110.

(160015646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

#### **PGM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 171.482.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, acting as a proxyholder of the sole shareholder, ANGLO PLATINUM MARKETING LIMITED a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN recorded with Companies House under number 6723161 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 22 December 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° PGM HOLDINGS (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171482, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated August 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2551 of October 13, 2012.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler dated September 1, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2967 on October 29 2015.

2° The share capital of the Company is fixed at fifty thousand and eight US Dollars (USD 50,008) represented by fifty thousand and eight (50,008) shares with a par value of one US Dollars (USD 1) each;

3° The Sole Shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company (the "Liquidator");

4° In such capacity, the Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder;

7° The Liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the Liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

9° Discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 17 Charterhouse Street, London, EC1N 6RA, UK.

Whereof, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique, ANGLO PLATINUM MARKETING LIMITED, une société de droit Royaume-Uni, avec siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 6726161 (l'Associé Unique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° PGM HOLDINGS (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171482, constituée suivant

acte notarié en date du 30 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2967 du 13 octobre 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jacques Kessler en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2967 du 30 octobre 2015.

2° Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille et huit US Dollars (USD 50.008), représenté par un cinquante mille et huit (50.008) actions d'une valeur nominale d'un US Dollars (USD 1) chacune.

3° Par la présente, l'Associé Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

4° En cette qualité, l'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Associé Unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Associé Unique;

7° Le Liquidateur et Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le Liquidateur et Associé Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à 17 Charterhouse Street, Londres, EC1N 6RA, UK.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/205. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056206/101.

(160015689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Phrao Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.711.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze,

le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Karine VILRET, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Laurent BILLION, gérant de société, né à Bangkok (Thaïlande), le 15 novembre 1963, demeurant au 52, rue Carnot, F-92100 Boulogne-Billancourt (France),

(le «mandant»),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Paris (France), le 17 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et mandant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, ès-dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. - Que son mandant, Monsieur Laurent BILLION, prénommé, est le seul et unique associé (l'«Associé») de la société «PHRAO LUX S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), avec siège social au 28, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 162711, constituée suivant acte notarié dressé en date du 11 juillet 2011, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 03 octobre 2011, sous le numéro 2352 et page 112885 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis lors.

2. - Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire.

3. - Que l'Associé était et resté depuis la date de l'acte de constitution de la Société le seul et unique propriétaire de toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité de son capital social.

4. - Que l'Associé, étant le seul associé de ladite Société, a déclaré que la Société a cessé toute activité et par ce fait a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

5. - Que le même Associé déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société telle qu'indiquée dans la situation intermédiaire de la Société arrêtée au 01 décembre 2015, par conséquent déclare approuver, sans restriction ni réserve lesdits comptes intermédiaires.

6. - Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment.

7. - Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée à partir de ce jour.

8. - Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique (M. Laurent BILLION) de la Société pour l'exercice dudit mandat jusqu'à ce jour.

9. - Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société présentement dissoute.

10. - Que le registre des associés nominatifs, s'il en existe, est annulé en présence du notaire soussigné.

11. - Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de l'Associé prémontré a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. VILRET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31359. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016056209/56.

(160016236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Plexus Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.185.

Les statuts coordonnés au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016056215/12.

(160015283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Panther Leap I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2016056185/12.

(160015550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MG Constructions S.à r.l.).**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 180.815.

L'an deux mille seize, le sept janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1. «ELVAFIN SPF S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1538 Luxembourg, 2, place de France, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 24.996, détenant 490 parts sociales de la société ci-après désignée représentée par son administrateur-délégué Monsieur Mauro GIALLOMBARDO, demeurant professionnellement à L - 1538 Luxembourg, 2 place de France, ayant pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle;

2. Monsieur Mauro GIALLOMBARDO, demeurant professionnellement à L-1538 Luxembourg, 2 Place de France, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Jean-Louis HUSTINX, architecte, né le 27 avril 1971 à Rocourt (Belgique) demeurant professionnellement à L-1538 Luxembourg, 2, Place de France, détenant 10 parts sociales de la société ci-après désignée,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le représentant et mandataire ainsi que le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants dûment représentés déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée "MG CONSTRUCTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1538 Luxembourg, 2, Place de France, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2962 du 23 novembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 180815.

Ensuite les comparants, représentant la totalité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en "GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l.".

En conséquence, l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l.".

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et l'article 2 des statuts de la société qui en conséquence aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de construction et de génie civil, de carreleur, de marbrier, de peintre, de plafonneur et de façadier, ainsi que le commerce, l'achat et la vente, en gros et en détail, de tous produits et matériaux de construction.

Elle pourra notamment réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toute opération généralement quelconque qui se rattache directement ou indirectement à son objet, ou qui le favorise.

Font également partie de l'objet social l'achat, la gestion et la vente de tout bien, meuble, immeuble, droits, actions, obligations ou tout autre type de droits ou participations dont des sociétés nationales ou étrangères, anonymes ou autres, le cas échéant, comme partenaire fondateur ou constituant l'achat, la vente, la prestation, la valorisation ou l'exploitation de toute espèce de patente, licence, brevet, procédé, marque ou service.

La société peut également procéder à être l'intermédiaire dans des opérations immobilières et de gestion.

L'annonciation des activités reprises ci-dessus ne présuppose pas leur réalisation simultanée.

La société peut ouvrir des succursales, filiales ou sièges d'exploitation tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et

de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.”

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants dûment représentés ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant et mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monsieur Mauro Giallombardo, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2016. Relation: EAC/2016/621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056136/67.

(160015933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

### **Muzinich North West Private Debt Fund, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 203.285.

#### *Extrait de l'acte constitutif*

Société en commandite simple constituée sous seing privé

#### **1. L'associé commandité**

L'associé commandité de Muzinich North West Private Debt Fund est "Muzinich European Private Debt". Il est nommé à la date du 19 janvier 2016 pour une durée indéterminée.

#### **2. La dénomination**

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Contrat Social et Document d'Emission.** La présente société est constituée par les associés sous la forme d'une société en commandite simple (SCS) sous la dénomination de "Muzinich North West Private Debt Fund" (la "Société"). (...)"

#### **3. L'objet social**

" **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est l'investissement collectif de ses fonds dans des actifs dans le but de faire bénéficier les associés des résultats de la gestion de ses actifs conformément au Document d'Emission. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet conformément au Document d'Emission et dans le sens le plus large permis par la Loi sur les Sociétés Commerciales et, le cas échéant, la Directive GFIA (telle que définie à l'Article 13 du Contrat Social)."

#### **4. Le siège social**

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi au 49, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. (...)"

#### **5. La gérance et les pouvoirs de signature**

" **Art. 12. Associé commandité-gérant.**

12.1 L'Associé Commandité-Gérant

La Société sera gérée par un gérant (l'"Associé Commandité-Gérant") qui sera un associé commandité nommé conformément au présent Contrat Social." Le gérant de la Société est Muzinich European Private Debt.

(...)

" **Art. 14. Pouvoirs de signature.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants quelconques de l'Associé Commandité-Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) l'autorité de signature aura été déléguée par l'Associé Commandité-Gérant."

## 6. La durée

La Société est constituée à la date du 19 janvier 2016.

" **Art. 2. Durée.** La Société a été constituée pour une durée prenant fin au dixième (10<sup>ème</sup>) anniversaire de la date de clôture initiale telle que définie dans le Document d'Emission (respectivement la "Date de Fin" et la "Date de Clôture Initiale") (...). La Date de Clôture Initiale étant fixée au 25 janvier 2016 ou toute autre date telle que déterminée par l'Associé Commandité -Gérant, la Société est ainsi constituée pour une durée prenant fin le 25 janvier 2026.

(...) Nonobstant le paragraphe précédent, la Société pourra être dissoute et mise en liquidation avant la Date de Fin (i) à tout moment sur proposition de l'Associé Commandité-Gérant, (ii) au plus tôt le huitième (8<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date Initiale de Clôture sur proposition des associés ou (iii) en cas de révocation de l'Associé Commandité-Gérant dans les circonstances prévues dans le Prospectus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016056117/48.

(160016193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

### **Mandarin Capital Partners Secondary S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 202.571.

Les statuts coordonnés au 22/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016056101/12.

(160016105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

### **Samaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016056266/10.

(160015310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

### **Stentex Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.970.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 15 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 25 janvier 2016.

Maître Marc LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2016056289/13.

(160015734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**SFM Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 176.592.

Les statuts coordonnés au 30/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016056304/12.

(160016121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**SIX Payment Services (Europe) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 144.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016056312/10.

(160015584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Sudring S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 107.508.

Les statuts coordonnés au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016056345/12.

(160015271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**S4U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 24, Op der Haard.  
R.C.S. Luxembourg B 199.801.

L'an deux mil seize, le onzième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Patrick SHOETTERT, fonctionnaire d'état, né le 21 mars 1979 à Ettelbrück, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 24 Op der Haard,

Lequel comparant déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée S4U S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 199801, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 août 2015, publié au Mémorial C du 27 octobre 2015, numéro 2939, (la «Société»).

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann, à L-6917 Roodt-sur-Syre, 24 Op der Haard.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:



**Art. 3. (1<sup>ère</sup> phrase).** "Le siège de la société est établi dans la commune de Betzdorf"

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Patrick Schoettert, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 janvier 2016. 1LAC / 2016 / 934. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056353/35.

(160015890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Tea n'Coffee Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 146.702.

L'an deux mille seize.

Le sept janvier.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

- Monsieur Gianni-Luigi SETTEMBRINI, consultant financier, demeurant à F-57330 Molvange, 19, rue du Moulin.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Tea n'Coffee Shop S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2732 Luxembourg, 2, Rue Wilson, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1325 du 9 juillet 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.702.

Ceci exposé, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Kockelscheuer et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Kockelscheuer.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

*Frais*

Les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale sont évalués à environ mille cent cinquante euros (1.150.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G-L. Settembrini et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 7 janvier 2016. Relation: GAC/2016/251. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur* (signé): Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 janvier 2016.

J. Castel

*Le notaire*

Référence de publication: 2016056356/41.

(160015044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Tiburon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.650.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Tiburon Investments S.à r.l.», ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 11 avenue Guillaume, initialement inscrite au Registre de Commerce de Lyon sous le numéro 752 474 163, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2478 du 5 octobre 2012, acte modifié par le même notaire, en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3057 du 19 décembre 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 171650,

dont le capital social s'élève actuellement à quatre millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-et-un euros (EUR 4.849.941,-), représenté par quatre millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-et-une (4.849.941) parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

Madame la Présidente choisit comme secrétaire Monsieur Didier SCHÖNBERGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Aleth HENDESSI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, paraphées «ne varietur» par les mandataires desdits associés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Limitation des droits de vote des usufruitiers aux décisions concernant l'affectation des bénéfices et modification correspondante des articles 7 et 8 des statuts;

2. Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité des voix l'unique résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de démembrement de propriété des parts sociales, le droit de vote appartient au nu-proprétaire dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats et/ou la distribution de dividendes où il appartient à l'usufruitier.»,

et de supprimer le dernier paragraphe de l'article 8 des statuts.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à EUR 1,240.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée à 14.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé les présentes avec le notaire.

Signé: V. Wauthier, D. Schönberger, M.-A. Hendessi, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056362/65.

(160015015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Tiburon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 22 janvier 2016.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2016056363/13.

(160015138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Tilad Deutsche DIY Holding Company Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Tilad Nordic Logistics Holding Company Limited S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.532.

In the year two thousand and fifteen.

On the seventeenth day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Tilad Deutsche DIY Equity Company Limited (formerly known as Tilad Nordic Logistics Company Limited) a limited liability company established in the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1- 1104, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number MC-294032;

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Tilad Nordic Logistics Holding Company Limited S.à r.l.", with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 192532, incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 2, 2014, published in the Mémorial C number 4009 of December 29, 2014,

and that the appearing party has taken the following resolution:

### *Resolution*

The name "Tilad Deutsche DIY Holding Company Limited S.à r.l." is adopted by the company, article 1 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Tilad Deutsche DIY Holding Company Limited S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which is governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").».

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze.

Le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Tilad Deutsche DIY Equity Company Limited (anciennement Tilad Nordic Logistics Company Limited), une société à responsabilité limitée établie établie dans les Iles Caïmans, ayant son siège social à Boîte postale 309, Ugländ House, Grand Cayman, KY1-1104, les îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre Commercial des Iles Caïmans sous le numéro MC-294032;

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Tilad Nordic Logistics Holding Company Limited S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 192532, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire résident à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 décembre 2014, publié au Mémorial C numéro 4009 du 29 décembre 2014,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

### *Résolution*

La dénomination sociale "Tilad Deutsche DIY Holding Company Limited S.à r.l." est adoptée par la société, l'article 4 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom "Tilad Deutsche DIY Holding Company Limited S.à r.l." (ci-après «la Société»), qui est soumise aux lois applicables à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après «la Loi»), ainsi que par ces statuts (ci-après «les Statuts»).».

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016056364/78.

(160016149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Takarabune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.636.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016056369/10.

(160016190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Triple X, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 98.066.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016056388/14.

(160015723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**UMD United Medical Divisions SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.341.

---

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "UMD United Medical Divisions S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 180.341, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 05 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2777 du 06 novembre 2013, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1286 du 19 mai 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, qui désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les parts sociales sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg et modification afférente de l'article 5 des statuts.

## 2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bereldange.»

### **Suit la traduction allemande:**

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Bereldange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présents est évalué à environ EUR 900.- (neuf cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41974. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056393/53.

(160015059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

## **CIEP Co-Investment S.à .r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,**

**(anc. CIEP Co-Investment S.à .r.l.).**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 192.463.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of January.

Before Us Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

### THERE APPEARED:

- Discover Coinvestment, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-72675 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands, and

- Varo Coinvestment L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-73335 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands,

here both represented by Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "CIEP Co-Investment S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192463, established pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Rambrouch, dated November 21, 2014, published in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, number 3847 dated December 12, 2014, and whose articles of association have never been amended since then.

III. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.00) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Submission of the Company to the Luxembourg law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque - SICAR) (the SICAR Law) and subsequent change of the corporate purpose of the Company;

2. Subsequent change of the name of the Company from "CIEP Co-Investment S.à r.l." to "CIEP Co-Investment S.à r.l. SICAR";

3. Change of the nature of the share capital of the Company into a variable share capital consisting of shares without nominal value, which shall be equal, at all times, to the total net asset value of the Company;

4. Conversion of the twenty thousand (20,000) existing shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each representing the Company's share capital into twenty thousand (20,000) class A shares without nominal value which shall not be linked to any specific investment of the Company, but to which any and all income and expenses not attributed to any specific investment shall be allocated;

5. Resolution that the articles of association of the Company and the present deed be drafted in English only in accordance with article 3 of the SICAR Law;

6. Appointment of Ernst & Young as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2015;

7. Confirmation of the mandates of the managers of the Company;

8. Subsequent entire restatement of the articles of association of the Company.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders resolve to submit the Company to the SICAR Law and to subsequently amend the corporate purpose of the Company as follows:

"The purpose of the Company is to co-invest alongside the Co-Investor, by investing the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the SICAR Law and in accordance with its investment policy.

The Company may also co-invest the funds available to it alongside the Co-Investor in any other assets permitted by Companies' Law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under Article 1 of the SICAR Law and the circular CSSF 06/241, and in accordance with its investment strategy as described in its Memorandum.

The Company may also, to the fullest extent permitted under the SICAR Law and the CSSF circular n°06/241 and if conducive of its above corporate purpose and compliant with the Company's investment policy, grant to any corporate body, association, partnership or other entity or person wherever established, incorporated or resident, in which the Company proposes to make or holds, directly or indirectly, a co-investment with the Co-Investor, or any other company associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; borrow money in any manner and secure the repayment of any money borrowed; in particular, the Company may borrow money from third parties or from its Shareholders for the funding, completion, refinancing of an investment, or to cover any of its expenses, to the extent compliant with the Company's investment policy."

#### *Second resolution*

The shareholders resolve to change the name of the Company from "CIEP Co-Investment S.à r.l." to "CIEP Co-Investment S.à r.l. SICAR".

#### *Third resolution*

The shareholders resolve to change the nature of the share capital of the Company into a variable share capital consisting of shares without nominal value, which shall be equal, at all times, to the total net asset value of the Company.

#### *Fourth resolution*

The shareholders resolve to convert the twenty thousand (20,000) existing shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, representing the Company's share capital, into twenty thousand (20,000) class A shares without nominal value, which shall not be linked to any specific investment of the Company, but to which any and all income and expenses not attributed to any specific investment shall be allocated.

#### *Fifth resolution*

The shareholders resolve that the articles of association of the Company and the present deed be drafted in English only in accordance with article 3 of the SICAR Law.

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to appoint ERNST & YOUNG, a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771, as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2015.

*Seventh resolution*

The shareholders resolve that the mandates of the following persons as managers of the Company be confirmed for an unlimited period of time:

- Mr. Andrew Howlett-Bolton, vice-president, born on April 16, 1980 in Reading, United Kingdom, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Guy Harles, lawyer, born on May 4, 1955 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. David B. Pearson, managing director, born on December 13, 1968 in Washington, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington DC 20004, United States of America;
- Ms. Barbara Imbs, associate vice-president, born on September 20, 1977 in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- CIEP General Partner, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-71517.

*Eighth resolution*

Further to the above resolutions, the shareholders resolve to entirely restate the Company's articles of association to give them henceforth the following content:

**A. Definitions**

**Art. 1.** Unless the context requires otherwise, the following definitions shall apply throughout these Articles (as further defined below), and the singular shall include the plural, and vice versa:

“Articles” The present articles of association of the Company, as may be amended from time to time.

“AIFM Directive” The European Union (the EU) Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers.

“AIFM Law” The Luxembourg law of July 12, 2013, on alternative investment funds managers.

“Auditor” Ernst & Young, a société anonyme established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, or any successor firm of independent reputable public accountants which meets the requirements of the SICAR Law and appointed from time to time by the Board of Managers as auditor of the Company.

“Board of Managers” the Managers of the Company, altogether constituting the board of managers of the Company.

“Business Day” A day on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.

“Class of Shares” Each class of Shares within the Company which, save for the Class A Shares (which shall not be linked to any Investment of the Company, but to which any and all income and expenses not attributed to any specific Investment shall be allocated), are linked to a distinct portfolio of assets acquired by the Company in the scope of each relevant Investment of the Company, comprising all the assets acquired in the context of such Investment or directly or indirectly deriving therefrom, as well as all liabilities directly or indirectly deriving from such Investment.

the “Company” Has the meaning given to it under Article 2.

“Companies’ Law” The Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

“Co-Investor” CIEP Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as an investment company in risk capital (SICAR) and subject to the SICAR Law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190628.

“CSSF” Commission de Surveillance du Secteur Financier - the Luxembourg authority in charge of the surveillance of the financial sector.

“Depository” Société Générale Bank & Trust, a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 6061, or any successor Luxembourg bank which meets the requirements of the SICAR Law and appointed from time to time by the Shareholders as depository of the Company.



“Final Closing Date” no later than the twelve-month anniversary of the date of the Initial Closing Date, to be held as soon as practicable, and which date may be extended by the Board of Managers in its sole discretion for an additional six-month period.

“Initial Closing Date” The day to be determined by the Board of Managers which shall not occur later than December 31, 2015.

“Institutional Investors” Investors who qualify as institutional investors according to the Luxembourg laws and regulations.

“Investment” The relevant portfolio of assets constituting a co-investment made by the Company alongside the Co-Investor and in accordance with its investment policy.

“Lux GAAP” the Luxembourg generally accepted accounting principles.

“Managers” The managers of the Company as validly appointed by the Shareholders from time to time.

“Memorandum” The private placement memorandum of the Company as amended from time to time.

“Net Asset Value” The net asset value of the Company, as calculated with the instructions of and under the responsibility of the Board of Managers pursuant to section G of the present Articles.

“Non-EU AIFM” CIM Global, LLC, a limited liability company established on December 14, 2007 and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4473481 and registered with the US Securities and Exchange Commission under number CIK 0001555793, or any successor entity as may be appointed from time to time by the Board of Managers as Alternative investment Fund Manager of the Company, in compliance with the AIFM Law.

“Portfolio Company” Any company in which the Company has made a co-investment.

“Professional Investors” Investors considered as professional clients or who may be treated on request as professional clients according to applicable laws and regulations.

“Shareholder” or “Shareholders” Means any shareholder of the Company from time to time.

“Shares” The shares issued from time to time by the Company.

“SICAR Law” The Luxembourg law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital (société d’investissement en capital à risque - SICAR), as amended from time to time.

“United State Dollar” or “USD” The currency of the United States of America “Valuation Date” Any date on which the Net Asset Value is calculated as set out under section G of the present Articles.

“Well-Informed Investors” The subscription to Shares of the Company is restricted to well-informed investors, meaning an Institutional Investor, a Professional Investor or any other prospective investor:

- a) they must have confirmed in writing that they adhere to the status of Well-Informed Investor, and
- b) (i) they must invest a minimum of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.00) into the Company, or (ii) they have obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of the Directive 2006/48/EC, another professional of the financial sector within the meaning of the Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of the Directive 2009/65/EC certifying their expertise, their experience and their knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

The conditions set forth above do not apply to members of the Board of Managers, the directors of the Non-EU AIFM and other persons taking part in the management of the Company.

## **B. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 2.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as an investment company in risk capital (société d’investissement en capital à risque - SICAR) under the name of CIEP Co-Investment S.à r.l. SICAR, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the Companies’ Law, the SICAR Law as well as by the present Articles.

**Art. 3.** The purpose of the Company is to co-invest alongside the Co-Investor, by investing the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the SICAR Law and in accordance with its investment policy.

The Company may also co-invest the funds available to it alongside the Co-Investor in any other assets permitted by Companies’ Law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under Article 1 of the SICAR Law and the circular CSSF 06/241, and in accordance with its investment strategy as described in its Memorandum.

The Company may also, to the fullest extent permitted under the SICAR Law and the CSSF circular n°06/241 and if conducive of its above corporate purpose and compliant with the Company’s investment policy, grant to any corporate body, association, partnership or other entity or person wherever established, incorporated or resident, in which the Company proposes to make or holds, directly or indirectly, a co-investment with the Co-Investor, or any other company associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; borrow money in any manner and secure the repayment of any money borrowed; in particular,

the Company may borrow money from third parties or from its Shareholders for the funding, completion, refinancing of an investment, or to cover any of its expenses, to the extent compliant with the Company's investment policy.

**Art. 4.** The Company is incorporated for a period of ten (10) years from the Final Closing Date, subject to extension of one (1) year, renewable once, upon decision of the Board of Managers.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Companies' Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### C. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is variable and shall be equal, at all times, to the total net asset value of the Company determined in accordance with section G hereof, denominated in United States Dollars (USD), and represented by the ordinary shares of the various classes issued or which may be issued from time to time by the Company which shall be referred to as the «Shares».

The minimum share capital of the Company (including for the avoidance of doubt any share premium) shall not fall below the minimum share capital provided for by the SICAR Law, i.e., one million euros (EUR 1,000,000.00). Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a société d'investissement en capital à risque under the SICAR Law.

The initial share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.00), represented by twenty thousand (20,000) class A shares without nominal value, fully paid-up and which shall not be linked to any Investment of the Company, but to which any and all income and expenses not attributed to any specific Investment shall be allocated.

The Board of Managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an «Investment») to which each Class of Shares relates (save for the Class A Shares).

Shares are issued in registered form only.

Each Share is entitled to one (1) vote at ordinary and extraordinary general meetings or written consultation of the Shareholders.

Shares of the Company are exclusively restricted to Well-informed Investors. The Company will not issue, or give effect to any transfer of Shares to any investor who does not comply with this provision.

The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 7.** Additional Shares may be issued at any time by a decision of the Board of Managers.

In such case, the Shares to be issued may, as the Board of Managers shall determine, be of different classes. The Board of Managers shall identify the relevant Investment(s) to which each Class of Shares relates (save for the Class A Shares), and the proceeds relating to the issue of each class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board of Managers for the Investment limited to each relevant Class(es) of Shares.

As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. For the avoidance of doubt, towards third parties and in particular towards its creditors, the Company shall be considered as one single legal entity.

The Board of Managers reserves the right to issue partly paid-up Shares.

**Art. 8.** In relation to capital calls, the Shareholders shall receive from the Board of Managers, at least six (6) Business Days prior to the contemplated drawdown date and with advice of delivery, a drawdown notice indicating (i) the total amount of the drawdown, (ii) the total number of new Shares to be issued and the number of Shares to be subscribed by each Shareholder as the case may be, (iii) the related value of such new Shares (the notice shall also specify whether such value has been determined according to the last known Net Asset Value or freely determined by the Board of Managers, in accordance with the Memorandum), and (iv) the date on which such drawdown will be made (i.e. the date on which cash wires shall be made on the Company's bank account as specified in the drawdown notice, and the date of subscription of such new Shares issued) (the Drawdown Notice).

Each capital call shall trigger the issuance by the Company of new Shares, which new Shares shall be allocated to the Shareholders on the date of the relevant capital call.

Should the Net Asset Value be negative no Drawdown Notice may be sent to all the Shareholders prior to the subscription price having been approved by the Shareholders, unless Drawdown Notices ask the Shareholders to approve such subscription price, and all the Shareholders approve such subscription price by returning the Drawdown Notice duly signed to the Company.

The Board of Managers may reject subscriptions in whole or in part at its sole discretion.

**Art. 9.** The Company may redeem Shares at the Board of Manager's discretion. However, the Company is a closed-ended investment company, which shall not, at the unilateral request of a Shareholder, redeem its Shares. The redemption of the Shares of a given class can only be made by using sums which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment. The Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Shareholders of the Company, the redemption price of the Shares of a given class is calculated by the Board of Managers or by such entity appointed by the Board of Managers on the basis of the Net Asset Value per Share of the relevant class corresponding to an underlying Investment, and in accordance with the Memorandum (the Redemption Price).

The redemption price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind. In case of distribution in kind a report from an Auditor shall be necessary.

The shareholders agree that the redemption of the Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Board of Managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Furthermore, in case of compulsory redemption, the redemption price will be equal to the subscription price paid at the time by the redeeming Shareholder (the Mandatory Redemption Price).

However, if the Board of Managers determines that the Net Asset Value of the relevant Class of Shares has increased or decreased materially since subscription by the relevant Shareholder, the Board of Managers may change the redemption price to a price based on the Net Asset Value of such Shares on the relevant redemption date.

Should such Net Asset Value be nil or negative on the relevant redemption date, the Shares shall be redeemed for a price equal to zero. Payment for such Shares will be made in United States Dollars.

Except if otherwise provided in a Shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the Shareholders of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered Shareholder of the class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the Shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price or the Mandatory Redemption Price, as the case may be, and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the Redemption Notice). The Redemption Price or the Mandatory Redemption Price, as the case may be, of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Board of Managers with respect to the calculation of the Redemption Price or the Mandatory Redemption Price, as the case may be, shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future Shareholders.

The shares will be redeemed compulsorily if a shareholder is found not to be a Well-informed Investor within the meaning of the SICAR Law.

**Art. 10.** Any transfer of any of the Company's Shares shall be authorized only with the prior consent of the Board of Managers.

Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the Shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

A transfer of Shares may only become effective and binding and will only be recorded in the Company's Shareholders' register after the transferee has executed or joined all the agreements in force governing the relationship between the Shareholders and the Company as well as between the Shareholders themselves as the case may be, including, but not limited to, the present Articles, the Memorandum and the agreement documenting said transfer of Shares in accordance with the Companies' Law, and delivered a copy thereof to the Company by registered mail.

The Board of Managers shall update the Shareholders' register upon receipt of the above documents; provided that such documents give satisfactory evidence that the transfer has been validly effected.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

In the event of liquidation of a Shareholder, the Shares of such Shareholder may only be transferred to a new Shareholder subject to the approval of such transfer by the Board of Managers.

#### **D. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by a Board of Managers whose members do not need to be Shareholders.

The Managers are appointed by the general meeting of Shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of any two (2) members of the Board of Managers.

The Managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (cause légitime).

The Board of Managers has the option to grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument. The Board of Managers shall monitor the performance of any such delegates and, in the case of any delegates which are its affiliates or associates it shall be wholly responsible for their actions.

In dealings with third parties, the Board of Manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved (i) by the Companies' Law or the Articles to the general meeting of Shareholders, or (ii) by the AIFM Law, the AIFM Directive or the Memorandum to the Non-EU AIFM, shall fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 13.** The Board of Managers may choose from among its members a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by any two (2) Managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or any two (2) Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two (2) Managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments validly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **E. Determination of the investment objectives and policies**

**Art. 17.** The Managers shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Company's Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

#### **F. Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles requires the approval of a majority of Shareholders representing three-quarters (3/4) of the share capital at least.

The renunciation to the submission to the SICAR Law shall require the unanimous consent of the Shareholders of the Company and the prior approval of the CSSF.

**Art. 20.** Any validly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of the Shareholders of the Company. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, but must rely entirely on the Board of Managers to conduct and manage the affairs of the Company in compliance with the SICAR Law.

**Art. 21.** The Shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to their Class of Shares.

### G. Determination of the net asset value

**Art. 22.** The Net Asset Value of the Company will be determined in accordance with the AIFM Law in United States Dollars on December 31 of each year.

Upon request from the Shareholders and at least once every quarter, the Company will inform the Shareholders free of charge about the Company's Net Asset Value.

The Net Asset Value will be computed as follows:

- For each Class of Shares (save for the Class A Shares onto which no Investment of the Company shall be linked, but to which any and all income and expenses not attributed to any specific Investment shall be allocated): each Class of Shares participates in the Company according to the Investment(s) and distribution entitlements attributable to each such Class of Shares. The value of the total Investment(s) and distribution entitlements attributed to a particular Class of Shares on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class of Shares on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class of Shares on that Valuation Date.

- For each Share in a given Class of Shares: the Net Asset Value per Share of a given Class of Shares on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that Class of Shares on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class of Shares then outstanding on that Valuation Date.

**Art. 23.** The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

All liabilities of the Company will be valued at their book value, together with all contingent liabilities.

The assets of the Company will be evaluated on the basis of their fair value. Such valuation will be determined as follows:

- the value of Portfolio Companies will be determined on the basis of the fair value of the interest held by the Company in such Portfolio Companies, or with any other applicable methods provided that such methods corresponds to commonly accepted and market standard practices;

- the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Managers may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- any hedging instrument (to be used only to hedge currency exchange and interest rates risk) will be valued at fair value as determined on the date of the reporting period.

Other methods of valuation may be used on a consistent basis if such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

The value of assets and liabilities not expressed in United States Dollars will be converted into United States Dollars at the rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith.

**Art. 24.** The determination of the Net Asset Value may be suspended during:

- the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

- any breakdown that occurs in the means of retrieving information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

- when for any other reason the prices of any Investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained.

### H. Auditor

**Art. 25.** The Company shall maintain at all times as its Auditor a firm of independent reputable public accountants appointed by the Board of Managers.

Subject to the prior consent of the CSSF, the Auditor may be dismissed at any time, with or without cause, by a decision of the Board of Managers, it being understood that the Company shall at any time be supervised by at least one (1) Auditor.

### I. Depositary

**Art. 26.** The Depositary shall be appointed by the Board of Managers and approved by the CSSF.

The Depositary, in carrying out its role as depositary of the Company, must act solely in the interest of the Shareholders. The Depositary shall assume its functions and responsibilities in accordance with the SICAR Law and the CSSF regulations and guidelines. The Depositary remains especially, solely and exclusively responsible for the proper use of the Company's assets and liquidities and supervision that the investment policies are rightly followed and abided by, in compliance with the Articles and the Memorandum, even though such powers have been partially delegated.

If the Depositary desires to withdraw, the Company shall use its best efforts to find a successor Depositary within three (3) months of the notification of such withdrawal (such period including the two (2) months' prior notice required under

the SICAR Law). Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of three (3) months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

The Company may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

- in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within three (3) months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;
- where the Depositary or the Company has been declared bankrupt, has entered into a composition with creditors, has obtained a suspension of payment, has been put under court controlled management or has been the subject of a similar proceedings or has been put into liquidation;
- where the CSSF withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

#### **J. Conflicts of interest**

**Art. 27.** Shareholders should be aware that there will be occasions when the Board of Managers, the Auditor, the Depositary and their respective affiliates, directors, officers, shareholders, may encounter potential conflicts of interest in connection with the Company by being involved in other financial, investment and professional activities which may cause conflicts of interest with the management and administration of the Company. These include the management of other collective investment schemes carrying similar Investments to the ones of the Company, the purchase and sale of securities, brokerage services, custody and safekeeping services to competitors of the Company and serving as directors, officers, advisors, distributors or agents of other collective investment schemes or other companies carrying similar Investments to the ones of the Company.

In the course of its/their regular business activities, the Shareholder(s) may also possess, or come into possession of, information directly relevant to investment decisions of the Company. In particular, it/they may come into possession of information relating to analysis, market surveys, valuation, business strategies, financial performance, accounts and financial reports, corporate documents, business plan and all terms of related to investments to be made or contemplated by the Company.

**Art. 28.** The Board of Managers shall act exclusively in the best interest of the Company.

Should the Board of Managers become aware of a material conflict of interest in a contemplated transaction, the Board of Managers shall (i) use its best endeavors to settle such a conflict, applying arm's length principles prior to completion of such a transaction and (ii) report such conflict to the very next succeeding Shareholders' meeting in accordance with article 57 of the Companies' Law.

For any matter designated as urgent the Board of Managers shall immediately be convened in order to address the relevant conflict.

The Board of Managers may request the assistance and support of any external expert, as the case may be.

In case any member of the Board of Managers has a conflict of interest, then such conflicted member will refrain from voting on such matters.

If any matter arises that the Board of Managers determines in its good faith judgment constitutes an actual conflict of interest, the Board of Managers may take such actions as it determines reasonably and acting in good faith may be necessary or appropriate to ameliorate the conflict (and upon taking such actions the Board of Managers will be relieved of any liability for such conflict to the fullest extent permitted by the then applicable law and shall be deemed to have satisfied its fiduciary duties related thereto to the fullest extent permitted by the then applicable law). These actions may include, by way of example and without limitation, (i) disposing of the security giving rise to the conflict of interest; or (ii) appointing an independent fiduciary to act with respect to the matter giving rise to the conflict of interest. There can be no assurance that the Board of Managers will resolve all conflicts of interest in a manner that is favorable to the Company. In addition, investors should note that the Articles contain provisions that, subject to applicable law, (i) reduce or eliminate the duties, including fiduciary and other duties, to the Company and its Shareholder(s) to which the Board of Managers would otherwise be subject; (ii) waive duties or consent to the conduct of the Board of Managers that might not otherwise be permitted pursuant to such duties; and (iii) limit the remedies of the Shareholder(s) with respect to breaches of such duties. Additionally, the Articles contain exculpation and indemnification provisions that, subject to the specific exceptions enumerated therein (generally for intentional, wrongful acts), provide that the Board of Managers will be held harmless and indemnified, respectively, for matters relating to the operation of the Company, including matters that may involve one or more potential or actual conflicts of interest. Moreover, the Board of Managers may take into account certain considerations and other factors in connection with the management of the business and affairs of the Company and its affiliates that would not necessarily be taken into account if the Initiator was not a public company.

The Depositary, in carrying out its role as depositary of the Company, must act solely in the interest of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) will not be required or expected to disclose or make available to the Company investment opportunities it may pursue for its own account or in the capacity of a shareholder or manager or advisor of any other investment

fund, including investment opportunities suitable to or under consideration by the Company. The Shareholder(s) must hence warrant that it/they will keep such information confidential, and that it/they will take all reasonable steps to ensure that all their employees, agents, professional advisers, mortgagees, etc., as well as any affiliated company comply with this commitment that the information shall be kept strictly confidential and shall not be disclosed in any manner whatsoever, in whole or in part, except where disclosure is required by the rules of any statutory or regulatory duty or by law or by a court of competent jurisdiction or in the context of any dispute resolution or court proceedings concerning the terms of the Memorandum.

In structuring, acquiring and disposing of Investments, the Board of Managers will consider the investment and tax objectives of the Company and its Shareholder(s) as a whole, not the investment, tax or other objectives of any Shareholder individually.

By acquiring Shares, each Shareholder will be deemed to have acknowledged the existence of potential conflicts of interest and waived any claim with respect to such conflicts of interest.

**Art. 29.** The Board of Managers shall report any conflict of interest to the very next succeeding Shareholders' meeting in accordance with article 57 of the Companies' Law.

### **K. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 30.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Any financial statements of the Company will be presented in United States Dollars.

**Art. 31.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed in Lux GAAP and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office, including the related management report which shall be made available to the Shareholders within six (6) months from the close of the accounts.

On separate accounts also prepared under Lux GAAP (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows:

The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with Companies' Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, a decision of the Shareholders, for the payment of dividends to the Class of Shares to which the Investment relates.

The Company, as permitted by the SICAR Law, will not constitute a legal reserve.

**Art. 32.** Every year, but subject to Article 33, ninety per cent (90%) of the net distributable profit (if any) shall be distributed to the Shareholders.

Payments of distributions shall be made to the Shareholders at their addresses in the register of Shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time.

The general meeting of Shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

**Art. 33.** In no event will a distribution of dividends be made, if as a result thereof, the Net Asset Value of the Company would fall below the amount in United States Dollars corresponding to one million Euro (EUR 1.000.000,00) as of the date of the relevant distribution.

### **L. Dissolution - Liquidation**

**Art. 34.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders (which will determine their powers and fees) and approved by the CSSF. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares of each class of the Company held by them.

**Art. 35.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies' Law and the SICAR Law as such laws have been or may be amended from time to time.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by her/his full name, civil status and residence, she/he signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: C. Rouckert, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 janvier 2016. Relation: EAC/2016/534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016053516/542.

(160012186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Triple X, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 98.066.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 30 octobre 2015*

L'assemblée a décidé de réélire comme administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Andres BAUMGARTNER;
- Eric LECLERC;

L'assemblée a décidé d'élire comme administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020, Mme Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4 rue Peternelchen, L-2370 Howald.

L'assemblée a décidé de réélire comme commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020, Pascal FABECK.

N'est pas réélu aux fonctions d'administrateur, Mr. Christophe JASICA.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016060078/20.

(160019940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Tenmile S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.206.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2016*

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ en tant que Gérant de la société, avec effet rétroactif au 21 mai 2015.

Acceptation de la nomination de la société FMS SERVICES S.A. avec siège social au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau Gérant de la société, avec effet rétroactif au 21 mai 2015.

*Pour la société*

TENMILE S.à.r.l.

Référence de publication: 2016060066/14.

(160020370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---